



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

-----  
**SEANCE DU 13 AVRIL 2018 - 18h00**

**Délibération N°2018/030**

**Date de convocation : 05 avril 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 74**

**L'an deux mille dix-huit, le 13 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Troisvilles, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (51 titulaires - 5 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT
Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK
Odile SAUTIERE (S)	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE
Bernard PLET	Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)
Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Charles BLANGIS	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Michael LANGRAND (S)	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

**Membres excusés (3) :**

Gérard TAISNE, Pascal COQUELLE, Didier BLEUSE

**Membres absents (10) :**

Virginie LE BERRIGAUD, Jean-Pierre THIEULEUX, Marie-Lise MARLIOT, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX

**Membres ayant donné procuration (10) :**

Vincent WAXIN à Denise LESAGE, Brigitte ROLAND-BEC à Christian PECQUEUX, Alban BAJODEK à Denis COLLIN, Didier BONIFACE à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Alain RIQUET, Bernard POULAIN à Martine THUILLEZ, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Francis STOCLET à Agnès BERANGER, Isabelle PIERARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Monsieur Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2018/030 - Objet: Cession de terrain au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique du Val du Riot**

Monsieur le Président informe l'assemblée, que le SIAT du Val du Riot, dans le cadre de son extension souhaite se porter acquéreur d'une partie de la parcelle actuellement cadastrée AV 321.

Le terrain concerné jouxte le centre nautique intercommunal de Caudry et serait d'une surface d'environ 14 000 m<sup>2</sup>.

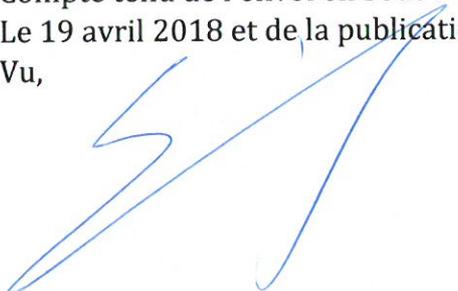
Monsieur le Président propose donc à l'assemblée :

- De fixer le prix de cession de 2,5 €/m<sup>2</sup> (identique au prix d'acquisition)
- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives et signer l'acte de cession ainsi que tout document afférent à cette affaire.

*Documents annexés : Délibération du SIAT du Val du Riot  
Plan de la parcelle*

Frédéric BRICOUT ne participe pas au vote  
ADOpte A L'UNANIMITE

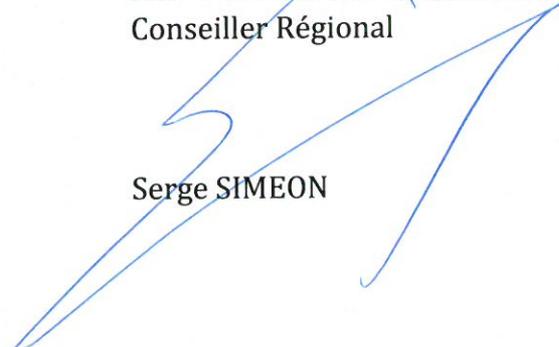
Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 19 avril 2018 et de la publication  
Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 19 avril 2018  
Le 19 avril 2018

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON



**IMPORTANT**

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL n° 2017/048**

*Séance du 15/11/17 à 18h00*

Date de convocation : 08/11/17 - Nombre de conseillers en exercice : 6

Sous la présidence de M. Frédéric BRICOUT, le Comité Syndical Intercommunal d'Aménagement Touristique du Val du Riot, s'est réuni en Mairie de Beauvois en Cambrésis.

**Membres titulaires présents (4) :** Frédéric BRICOUT, Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN, Jean-Luc COUTEAU

**Membres titulaires absents, excusés et représentés (2) :** Sandrine TRIoux représentée par Denis COLLIN, et Maryline GODIN représentée par Pierre LEVEQUE

Le Comité syndical a désigné Mr Yannick HERBET secrétaire de séance.

**Objet : Achat de terrains avec la Communauté de Communes du Caudrésis Catésis**

Monsieur le Président informe que dans le cadre de l'opération d'extension de la base de loisirs et nature, il reste à acquérir des terrains et notamment la parcelle AV321 p1 (contigüe au centre aqualudique), 1ha44a55ca, appartenant à la communauté de communes du Caudrésis Catésis.

Après en avoir délibéré et ADOpte A L'UNANIMITE, le comité syndical autorise Monsieur le Président à négocier cet achat de terrain et de procéder aux formalités administratives et lui donne pouvoir pour signer les actes se référant à cette affaire.

Pièce jointe : projet de décision cadastrale.

Fait en séance, les jours mois et an susdits.  
Au registre ont signé tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture de Cambrai et  
publication le : 23 NOV. 2017

Pour copie conforme

**Le Président,**



**Frédéric BRICOUT**

